

Les chasseurs embauchent un service civique

BARSAC La société de chasse a recruté une personne en service civique pour sensibiliser et aménager en faveur de la biodiversité. Une première dans le département

Depuis plusieurs décennies, la société de chasse de Barsac, près de Langon, œuvre pour la réintroduction du petit gibier sédentaire. En particulier avec le lâcher de faisans et de perdrix en vue de la reproduction, chaque début de printemps, et la création d'une quinzaine de cages de pré-lâcher qui reçoivent en été perdreaux et faisans. Le tout accompagné de battues afin de réguler les renards.

À partir de la présente saison cynégétique, le président Alban Maucouvert et son équipe dirigeante ont souhaité passer la vitesse supérieure en recrutant Inès Chanseau, en service civique. « C'est un projet vieux de deux ans qui me tenait particulièrement à cœur, mais qui n'a pu aboutir avant en raison du changement des rythmes scolaires et de la suppression des temps d'activités périscolaires. Nous avons donc changé notre fusil d'épaule en nous tournant vers les centres de loisirs. Inès interviendra donc dans ceux de Cérons et de Preignac et, un peu, auprès des élèves des classes élémentaires de Barsac entre midi et 14 heures », résume Alban Maucouvert.

Importance des haies

La mise en place de ce projet est une première dans le département, qui a pu se concrétiser avec l'aide de Cap solidaire, de la Fédération départementale des chasseurs, de la mairie et de la Communauté de communes. L'action



La convention a été signée lundi dernier en mairie de Barsac. PHOTO MAIRIE DE BARSAC

de sensibilisation de la jeune femme va s'adresser à deux sortes de public – les agriculteurs et propriétaires fonciers d'une part, les enfants d'autre part – et s'articuler

Son action va s'adresser aux agriculteurs et propriétaires fonciers d'une part, aux enfants d'autre part

autour de plusieurs axes. Dans un premier temps, elle va s'occuper des aménagements sur le terrain en expliquant aux agriculteurs et, plus généralement, aux propriétaires fonciers l'importance des haies pour la biodiversité. « Elles représentent des abris pour les différentes espèces animales. Ce sont des lieux de nourriture, de reproduction. Pour l'instant, nous avons deux projets de plantations de haies. Nous associerons les enfants des écoles à leur plantation. La société de chasse recherche des terrains supplémentaires, à Barsac et dans les communes voisines, pour mettre

en place de telles actions en faveur de la biodiversité », précise Inès Chanseau.

Ces terrains de type friches agricoles serviront aussi à installer des jachères fleuries ainsi que des cultures à gibier. « Les jachères fleuries sont très importantes pour les divers pollinisateurs et les papillons. C'est ainsi un réservoir de nourriture pour les faisandeaux et les perdreaux, sachant qu'ils se nourrissent principalement d'insectes », précise-t-elle.

Des partenaires précieux

Le second volet sera consacré au programme pédagogique, en vue de la sensibilisation des enfants à la biodiversité. Inès Chanseau se déplacera dans les centres de loisirs pour aborder successivement la chaîne alimentaire, en particulier l'importance des insectes et des petits rongeurs, ainsi que les oiseaux migrateurs, sachant que la Gironde est positionnée sur un axe migratoire très important.

« Je vais leur faire découvrir les différentes espèces – grives, grues, palombes, passereaux, rapaces... –

et leur expliquer pourquoi elles migrent. Il y aura un volet biotope afin qu'ils prennent conscience de l'importance des haies, des points d'eau, des zones humides », souligne la jeune spécialiste. La fabrication de nichoirs pour oiseaux et chauve-souris est également au programme. Les enfants seront aussi mis à contribution pour leur fabrication et leur suivi.

Bref, un beau projet. « L'objectif, c'est l'étalement de ce projet sur plusieurs années afin d'avoir des résultats significatifs et, pourquoi pas, faire des émules dans les sociétés de chasse voisines. Seulement nous n'avons pas toutes les cartes en main, notamment financièrement. Si l'état prend en charge la majeure partie de la rémunération, les 30 % restants sont répartis entre la Fédération des chasseurs 33, à concurrence de 10 %, et le reste, à la charge de la société de chasse. La commune nous aide logiquement. Sans ces partenaires, la mise en place de ce projet n'aurait pas été possible », reconnaît Alban Maucouvert.

Patrick Izaute